Affaire Lola : un procès aux assises pour meurtre accompagné de viol, torture ou actes de barbarie requis contre Dahbia Benkired

16/09/2024 à 12h45



L'affaire avait provoqué une émotion extrêmement forte dans son quartier et même à l'échelle du pays tout entier. Celle du meurtre de la petite Lola, une adolescente de 12 ans habitante d'un immeuble de la rue Manin, dans le XIXe arrondissement de Paris, en octobre 2022. Deux ans après les terribles faits, le parquet de Paris a rendu il y a quelques jours son réquisitoire définitif.

Selon les informations de RMC, confirmées par Le Parisien, l'instance judiciaire parisienne requiert un « procès aux assises pour meurtre accompagné de viol, torture ou acte de barbarie ». Et cela, contre la principale mise en cause dans cette affaire, Dahbia B., 26 ans. Dans le document d'une centaine de pages, le parquet fait état d'un « déferlement de violences » physiques et sexuelles et d'une « logique évidente d'humiliation » dont a été victime la jeune Lola, rapportent nos confrères.

Le parquet de Paris confirme ce matin auprès du « Parisien »

avoir « requis la mise en accusation (et donc le renvoi devant la cour d’assises) de Dahbia B. pour les infractions de viol sur mineur avec torture ou acte de barbarie (crime faisant encourir la perpétuité), et meurtre d’un mineur de 15 ans accompagné de viol, torture ou actes de barbarie (crime faisant également encourir la perpétuité) ».

www.leparisien.fr